



SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

GÉNÉRALITÉS

Le Parlement européen s'exprime contre l'intimidation et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel sont des problèmes structurels qui impliquent des victimes et des auteurs de tout âge, éducation, revenu et statut social. Le



harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste sont des formes reconnues de discrimination et sont donc interdites par les directives de l'UE sur l'égalité de traitement. Le nouveau rapport du PE « Bullying and sexual harassment at the workplace, in public spaces, and in political life in the EU » (Intimidation et harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les espaces publics et dans la vie politique dans l'UE), publié en mars 2018, fournit une vue d'ensemble de la situation, une mise à jour sur les réalisations et les problèmes qui restent à résoudre. Tout en mentionnant l'accord-cadre autonome sur le harcèlement et la violence au travail signé par les partenaires

sociaux européens (CES, BUSINESSEUROPE, UEAPME et CEEP) en 2007, le rapport fait l'impasse sur les partenaires sociaux en tant que parties prenantes. L'EFFAT abordera à nouveau la question dans le dialogue social du secteur Horeca, à la suite de nouvelles preuves de l'Irlande et du Royaume-Uni sur le harcèlement et la violence dans le secteur de l'hôtellerie. [Plus d'informations sur le site web du PE](#)

Un travail décent pour les travailleurs domestiques



Lors de la réunion de l'EFFAT-FITD sur les travailleurs domestiques le 24 avril 2018 à Bruxelles, les participants ont discuté des activités récentes et prévues de l'EFFAT dans le secteur concerné. Il s'agit notamment du projet pilote du Parlement européen « Promotion des coopératives de travailleurs domestiques et des systèmes de chèques-service » et du document de travail « Préoccupations communes et recommandations communes sur le travail domestique et les soins aux migrants », élaboré conjointement par un groupe de syndicats, d'ONG et de réseaux nationaux, européens et mondiaux. Les documents résument les défis auxquels sont confrontés les

travailleurs domestiques migrants et proposent des solutions aux décideurs politiques. L'EFFAT préconise que la Plate-forme européenne contre le travail non déclaré considère les titres-services tels que les titres service/Dienstencheques en Belgique comme un outil permettant d'assurer un travail décent pour les travailleurs domestiques. Les participants ont également préparé le prochain Congrès de la FITD qui se tiendra en novembre 2018 en Afrique du Sud. A cette fin, Grace Papa de l'ACV-CSC et Wendy Galarza de la FILCAMS-CGIL ont été élues représentantes européennes au Comité exécutif de la FITD. [Plus d'informations sur le site de la FITD](#)

Les travailleurs européens travaillant sur le même lieu de travail méritent un salaire égal pour un travail égal.

Les nouvelles règles de l'UE visant à mieux protéger les travailleurs détachés dans un autre État membre ont été convenues de manière informelle par les négociateurs du Parlement européen et du Conseil en mars. Cet accord provisoire a été confirmé par les représentants permanents des États membres de l'UE (COREPER) et il doit encore être adopté par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. Avant d'entrer en vigueur, le projet de directive devra être formellement approuvé par l'ensemble du Parlement et du Conseil. L'évaluation globale de l'EFFAT est que la directive révisée apporte d'importantes améliorations dans plusieurs domaines, mais qu'elle contient également certains revers possibles en ce qui concerne les dispositions relatives à l'hébergement, aux déplacements et au logement qui, de l'avis de l'EFFAT, manquent en partie de clarté juridique. Dans ce contexte, la proposition législative de l'Autorité européenne du travail récemment publiée par la Commission européenne sera déterminante pour mieux faire respecter les règles européennes en matière de mobilité des travailleurs. L'EFFAT s'efforcera de contribuer au débat sur le champ d'action de la future EAT. Des informations additionnelles suivront.

[Briefing du PE sur la révision de la directive sur le détachement de travailleurs](#)

L'EFFAT se félicite de la proposition de directive sur la protection des lanceurs d'alerte



La Commission européenne propose une nouvelle loi visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte dans toute l'UE. « La proposition contient de bons éléments ayant un large champ d'application. Les employés des secteurs de l'EFFAT ont signalé des actes répréhensibles dans des domaines d'intérêt public tels que la sécurité des denrées alimentaires, l'alimentation, la santé et le bien-être des animaux. Il est grand temps que les individus se sentent libres de signaler les infractions présumées aux règles de l'UE et qu'ils soient protégés par la loi dans toute l'Europe », a déclaré Harald Wiedenhofer, Secrétaire général de l'EFFAT. L'EFFAT fait partie de la plateforme de protection des lanceurs d'alerte dirigée par EUROCADRES, en collaboration avec d'autres syndicats et ONG, qui plaident en faveur d'une protection des lanceurs d'alerte à l'échelle de l'UE. L'EFFAT suivra l'évolution de cette proposition soumise au Parlement européen et contribuera à en améliorer encore son contenu. [Plus d'informations sur la plateforme des lanceurs d'alerte](#)

ALIMENTATION

La directive sur les pratiques commerciales déloyales est un bon point de départ

En avril, la Commission européenne a publié une proposition de directive sur les pratiques commerciales déloyales (PCD) dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Bien que la



proposition soit la bienvenue, l'EFFAT s'inquiète de son champ d'application limité, car elle ne couvre que les fournisseurs des PME. Il est essentiel d'assurer une coopération efficace entre les autorités chargées de l'application de la loi en ce qui concerne les PCD transnationales qui, autrement, pourraient ne pas être contestées. L'EFFAT invite les colégislateurs – le Conseil des ministres et le Parlement européen – à travailler conjointement sur la proposition

de la Commission et à veiller à ce qu'elle soit adoptée en temps utile. L'EFFAT et les organisations sœurs ont cosigné une lettre pour souligner les lacunes de la proposition. [Plus d'informations sur le site de l'EFFAT](#)

Le groupe de travail de l'UITA sur les produits de la mer s'accorde sur un programme visant à renforcer la solidarité

Lors de la réunion des 10 et 11 avril à Rome, le groupe de travail de l'UITA sur les produits de la



mer a décidé de renforcer la consolidation et l'action des syndicats et de poursuivre son travail de plaidoyer pour défendre les droits humains et la protection sociale tout au long de la chaîne des produits de la mer – des filets de pêche à l'assiette. Lors de la discussion sur la situation en Europe, les participants ont convenu que l'EFFAT devrait coordonner et diriger les discussions avec l'Union européenne sur deux priorités : l'accès au marché et la consolidation des syndicats,

grâce au soutien du projet conjoint ETF-EFFAT pour « une politique commune de la pêche (PCP) socialement durable : Participation des organisations de travailleurs des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et du conditionnement ». [La PCP sur le site web de la Commission européenne](#)

AGRICULTURE

Consultation sur la réduction des risques psychosociaux

Le 25 avril, avec la participation de l'EFFAT, des représentants d'institutions de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et du Tyrol du Sud ont discuté de nouvelles offres pour la réduction des pressions psychosociales qui affectent les travailleurs agricoles. Le stress, les maux

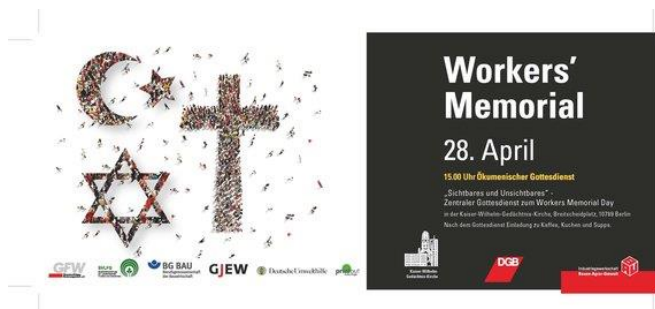
de dos et les maux de tête sont des symptômes typiques qui peuvent être évités en grande partie grâce à une organisation moderne du travail dans les entreprises. Les travailleurs souffrant de ces symptômes devraient recevoir des offres appropriées de la part des autorités de sécurité sociale.

Les syndicats agricoles d'Europe centrale donnent leur avis sur la réforme de la PAC

Le 26 avril, des représentants des syndicats et des chambres agricoles de la République tchèque, de Slovaquie, de Hongrie, de Pologne et de Lituanie se sont réunis à Prague à l'invitation du syndicat tchèque des travailleurs agricoles OSPZV-ASO pour discuter de revendications communes pour la future politique agricole européenne. L'accent a été mis sur la demande d'une forme plus équitable de paiements directs et sur les propositions de la Commission européenne pour les couvrir. [Aller à la page des consultations sur la modernisation et la simplification de la PAC](#)

Journée de commémoration des travailleurs en Allemagne

Lors des commémorations du 28 avril à Berlin, le représentant des syndicats agricoles a souligné les dangers auxquels sont confrontés les travailleurs des secteurs de l'EFFAT. Des représentants des religions chrétienne, juive et musulmane ont soutenu les syndicalistes dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail.



L'année dernière, des centaines de travailleurs sont morts dans l'agriculture et la sylviculture européennes, ce qui en fait l'une des secteurs d'activités les plus meurtriers d'Europe. Lors d'une conférence qui se tiendra le 27 juin à Bruxelles, l'EFFAT discutera des propositions visant à améliorer la protection et la

santé des travailleurs ainsi que des mesures phytosanitaires. [Aller sur le site web de l'IGBAU](#)

TOURISME

Nouvel outil d'évaluation des risques dans le secteur Horeca

Après avoir signé un mémorandum avec l'OSHA, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, en juillet 2017, des partenaires sociaux du secteur européen de l'hôtellerie et de la restauration, EFFAT et HOTREC, ont maintenant commencé à travailler à la mise au point d'un outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) à l'échelle européenne. Lors d'une réunion de lancement le 20 avril 2018, l'OSHA, HOTREC, l'EFFAT et les experts externes ont discuté de la méthodologie générale et de la planification. Le Comité de pilotage du CDSS agira en tant que Comité de pilotage du projet et conseillera les experts dans leur travail ; l'ensemble du secteur sera consulté tout au long du processus. [Plus d'informations sur le site de l'OiRA](#)



Solidarité avec les travailleurs de McDonald's en grève au Royaume-Uni

Le 1^{er} mai 2018, les travailleurs de McDonald's se sont mis en grève dans tout le Royaume-Uni, exigeant une augmentation de salaire jusqu'à 10 livres sterling par heure, la fin des contrats zéro heure ainsi que la reconnaissance syndicale et le respect des droits syndicaux. Au nom de toutes les organisations membres de l'EFFAT représentant les travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des boissons et du tabac, ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du catering en Europe, l'EFFAT exprime sa solidarité et son soutien total dans la lutte pour des conditions de travail et de rémunération décentes et pour le respect des droits des travailleurs et des droits syndicaux chez McDonald's. [Pour plus d'informations propos de la campagne sur le site de BFAWU](#)



POLITIQUE D'ENTREPRISE

L'inclusion, la diversité et l'égalité ne sont pas de vains mots chez Schreiber

Le 5 avril 2018, lors de la réunion annuelle du CEE de Schreiber, l'EFFAT et la direction de Schreiber ont signé une déclaration sur la diversité, l'inclusion et l'égalité sur le lieu de travail. En signant la déclaration, les parties se sont engagées à appliquer des mesures efficaces visant à réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et à éliminer toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion, l'appartenance ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, l'appartenance syndicale ou toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. [Plus](#)



[d'informations sur le site de l'EFFAT](#)

Signature de l'accord du comité d'entreprise SE chez Delivery Hero

Le 16 avril 2018, un accord établissant un comité d'entreprise SE chez Delivery Hero – la société de livraison mondiale avec des filiales dont foodora, Yemeksepeti, foodpanda, hungryhouse – a finalement été signé à Berlin, après des mois de négociations difficiles. C'est une bonne nouvelle, après que la décision du Tribunal de Turin du 11 avril 2018 a rejeté la demande de six livreurs qui ont perdu leur emploi après avoir refusé le travail à la pièce. [Plus d'informations sur le site de l'EFFAT](#)



